



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOS INTERLOCUTEURS EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail

SP 1212 11/2022

STATISTIQUES AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES | 2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL
MALADIES PROFESSIONNELLES
ACCIDENTS DE TRAJET



Cette brochure présente pour la région Auvergne-Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans les établissements de Transport Routier de Marchandises (TRM) pour 2021.

Les activités concernées correspondent aux codes 4941A et 4941B de la Nomenclature d'Activités Française.

Dans ce secteur, la fréquence des accidents du travail est 2 fois supérieure à la fréquence régionale tous secteurs confondus. Le nombre de maladies professionnelles ne cesse d'augmenter.



3 839

sections d'établissements



50 731

salariés

Sommaire

**Accidents
du travail**

3-6

**Maladies
professionnelles**

7-8

**Accidents
de trajet**

9-10

**Autres
données**

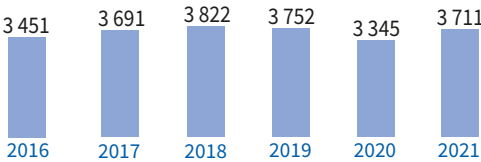
11

Accidents du travail

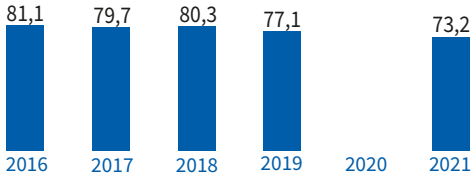
L'indice de fréquence a diminué de 10% depuis 2016 mais reste 2 fois supérieur à la fréquence régionale tous secteurs confondus.



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid. En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.



■ Nombre d'accidents du travail en premier règlement



■ Indice de fréquence

73,2

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

3,8

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

40 671 743 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

288

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

380 288

Journées indemnisées

L'équivalent de 1 500 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 102.



3

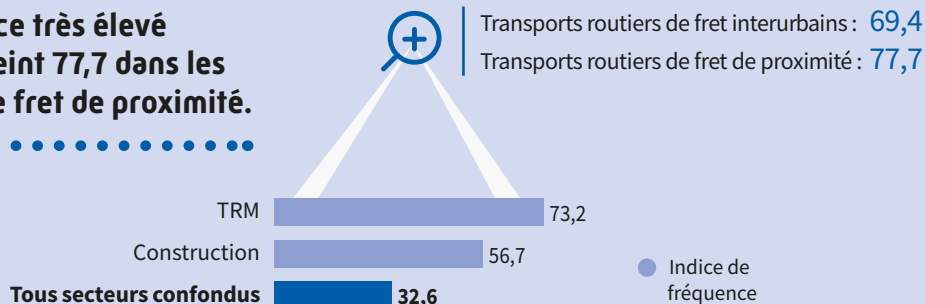
Décès

3 711

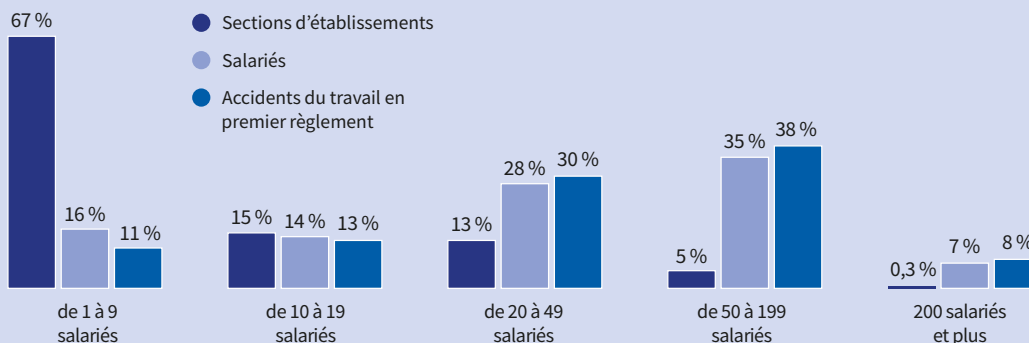
Accidents du travail en premier règlement

Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Un indice de fréquence très élevé dans les TRM, qui atteint 77,7 dans les transports routiers de fret de proximité.



Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de plus de 20 salariés.



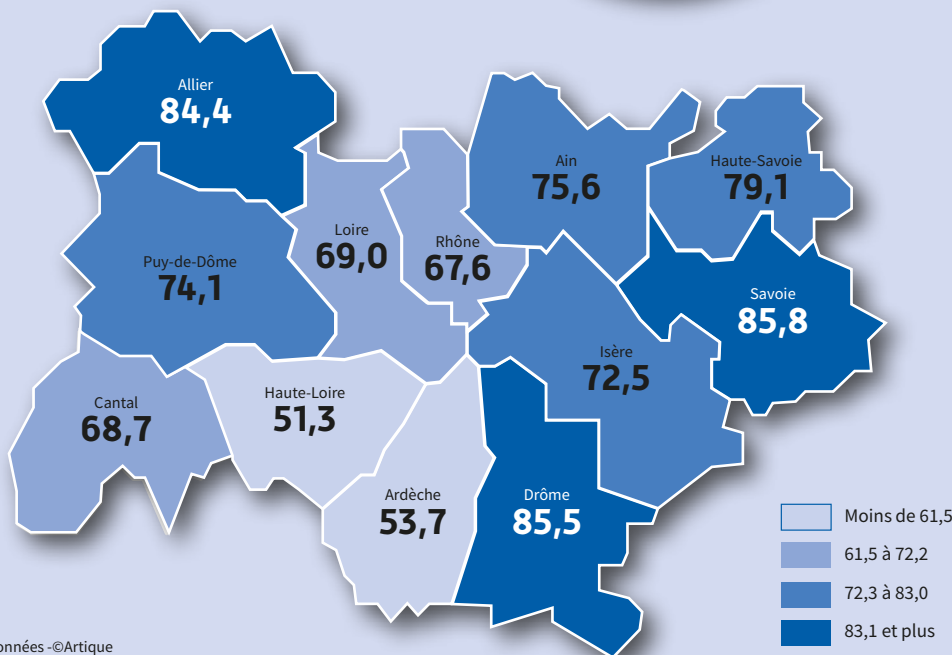
Les établissements employant entre 50 et 199 salariés comptabilisent :

- 5 % des sections d'établissements
- 35 % des salariés
- 38 % des accidents du travail

Entre 2017 et 2021, les manutentions manuelles ont augmenté de 9 points. Elles restent, avec les chutes, les principales causes d'accidents du travail en lien avec les chargements et déchargements chez les clients.



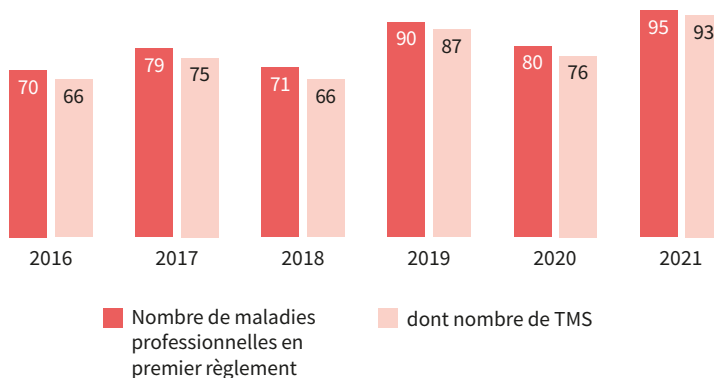
Indice de fréquence par département



Cartes réalisées avec Carte & Données -©Artique
DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

Maladies professionnelles

Depuis 2016, le nombre de maladies professionnelles n'a cessé d'augmenter pour enregistrer le nombre le plus élevé en 2021.



29 927

Journées indemnisées

L'équivalent de 120 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 315

54

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



4 186 562 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

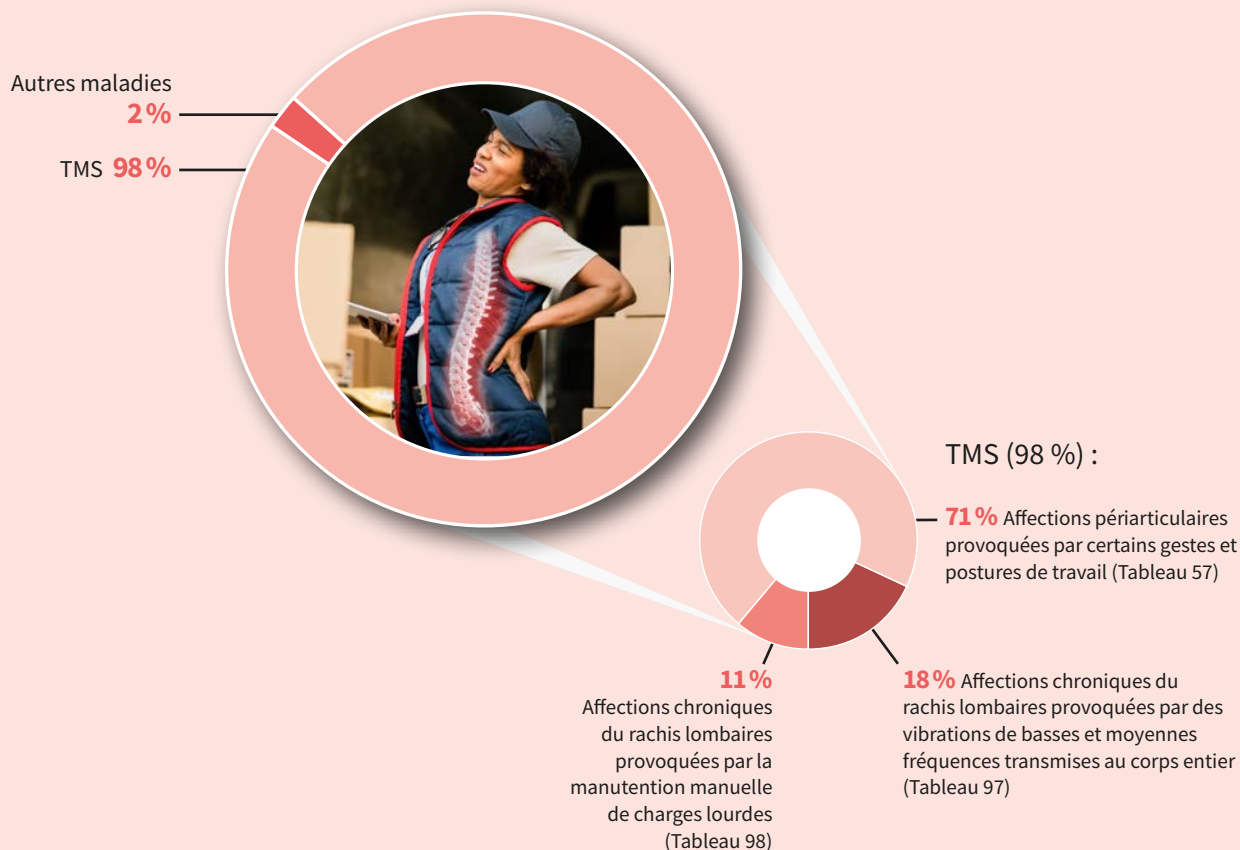
95

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

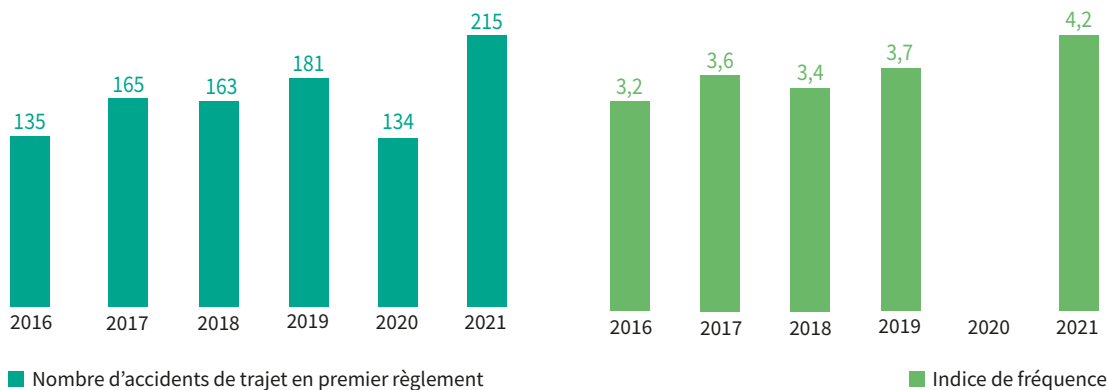
**96% des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).
Le dos et les épaules représentent la majorité du siège des lésions.**

.....



Accidents de trajet (*Domicile-Travail*)

Malgré une tendance à la hausse, l'indice de fréquence reste légèrement inférieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus [4,6].



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

4,2

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

0,2

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

12

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

**1 salarié
sur 240**
victime d'accident
de trajet en
2021

1 962 559 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

19 512

Journées indemnisées

L'équivalent de 80 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 91

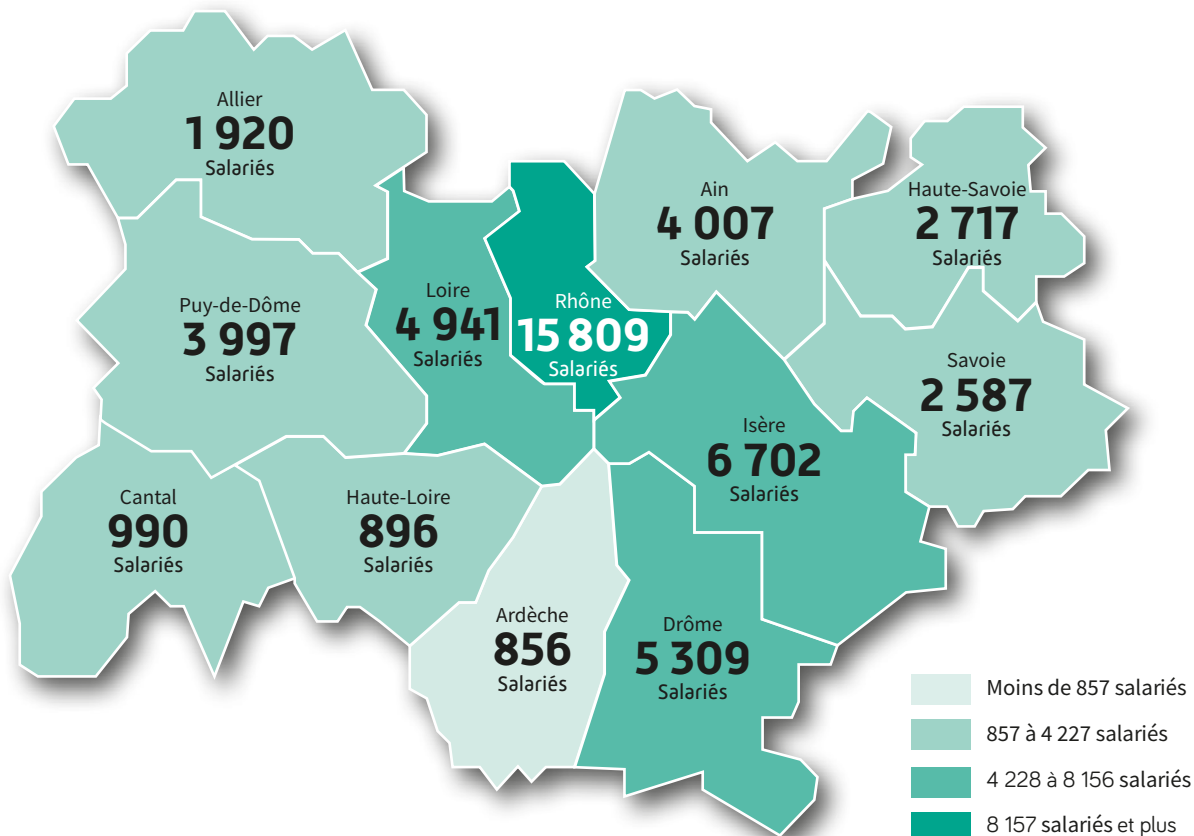
215

Accidents de trajet en premier règlement

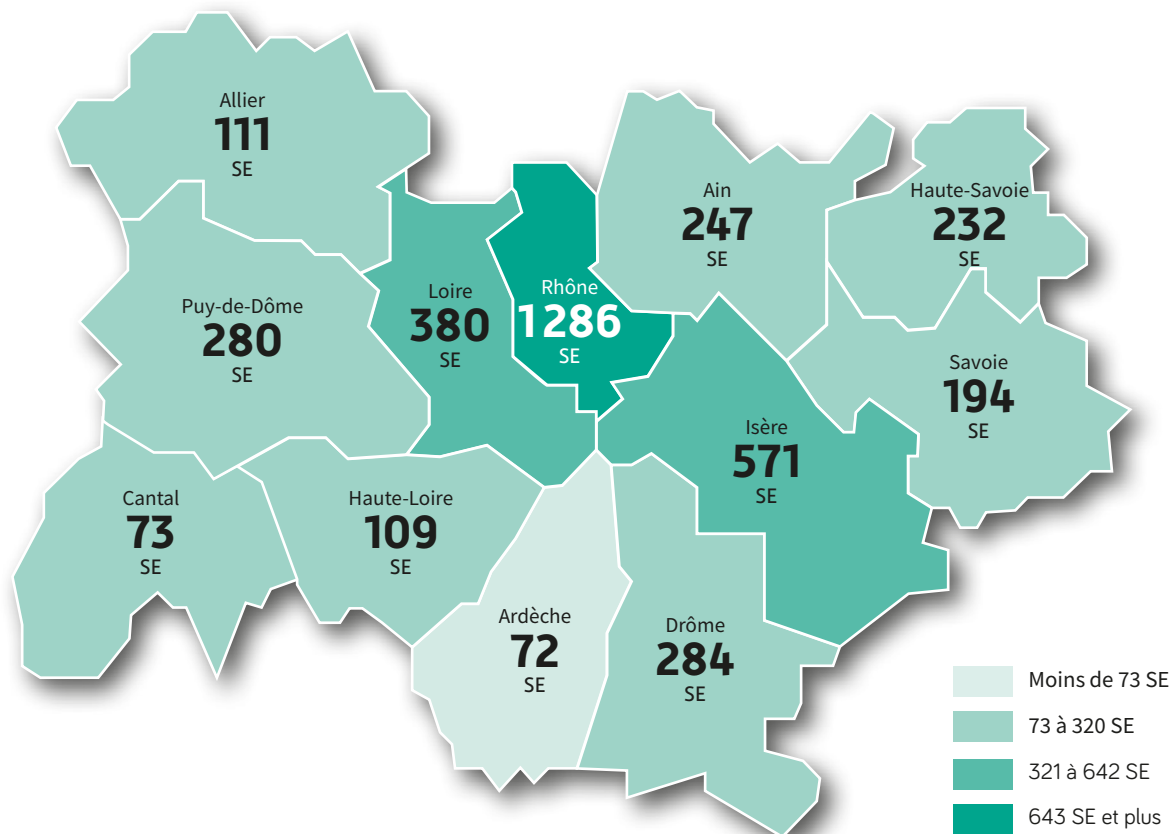
Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Autres données

Nombre de salariés
par département en 2021



Nombre de sections d'établissements (SE) par département en 2021



La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016–2017 et 2017–2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.



Carsat Rhône-Alpes
Prévention des Risques Professionnels
69436 Lyon Cedex 03



preventionrp@carsat-ra.fr
3679
(service gratuit + prix appel)



www.carsat-ra.fr



@Carsat_RA



Carsat Rhône Alpes



Carsat Auvergne
Département des Risques Professionnels
63036 Clermont-Ferrand cedex 9



contact-prevention@carsat-auvergne.fr
04 73 42 70 19



www.carsat-auvergne.fr



Carsat Auvergne